

Il existe en outre un Service d'inspection, un Groupe de l'analyse de la politique, une Division du protocole, un Centre d'opérations, un Personnel central, un Comité interministériel des relations extérieures, un Coordonnateur du perfectionnement des systèmes d'information, un conseiller spécial en matière des nominations aux services à l'étranger et politiques connexes, un directeur des négociations aériennes, un conseiller en bilinguisme, et un conseiller spécial en communications multi-média.

La Commission mixte internationale est comptable au secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada ainsi qu'au secrétaire d'État des États-Unis.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord a été créé en juin 1966 pour remplacer le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales; il exerce actuellement ses fonctions en vertu de la loi figurant dans SRC 1970, chap. I-7. En 1968, il a fait l'objet d'une réorganisation dans le cadre de laquelle ont été créés, outre les services de soutien et la Direction de l'architecture et du génie, trois secteurs de programmes distincts. Le Programme des affaires indiennes et esquimaudes est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes à l'intention des 285,000 Indiens inscrits du Canada, notamment pour ce qui concerne l'éducation, le développement économique, l'administration locale, l'assistance sociale et l'administration des terres et de l'effectif des bandes. Le Programme des affaires du Nord vise l'aménagement de toutes les ressources naturelles au nord du 60^e parallèle sauf le gibier, la protection de l'environnement du Nord, l'activité du gouvernement dans le domaine du développement économique et le soutien des administrations territoriales pour ce qui est des services sociaux et d'autres services locaux. Parcs Canada s'occupe des parcs nationaux, des parcs et lieux historiques nationaux, et des ententes fédérales-provinciales relatives aux loisirs et à la conservation. En 1972, on a créé le Groupe chargé de l'orientation générale, qui a pour fonction de conseiller le sous-ministre sur des grandes questions relatives à la politique, particulièrement lorsqu'il doit y avoir coordination entre les programmes et collaboration avec d'autres ministères et organismes.

Le commissaire des Territoires du Nord-Ouest et le commissaire du Yukon sont comptables au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord. Le ministre est aussi responsable devant le Parlement de la Commission d'énergie du Nord, de la Commission des champs de bataille nationaux et de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Ministère de l'Agriculture. Les attributions de ce ministère, créé en 1867 (SC 1868, chap. 53), et actuellement régi par la loi figurant dans SRC 1970, chap. A-10, embrassent toutes les sphères de l'agriculture. Les recherches et les expériences relèvent des Directions de la recherche, de l'hygiène vétérinaire, de l'économie et du Laboratoire de recherche sur les grains, tandis que le maintien des normes et la protection des produits relèvent de la Direction de la production et des marchés ainsi que de la Direction de l'hygiène vétérinaire. La Direction des circuits alimentaires planifie et coordonne les circuits alimentaires orientés vers la commercialisation. La mise en pratique de la Loi sur les grains du Canada, en ce qui a trait à l'inspection, au pesage, à l'entreposage et au transport des grains, relève de la Commission canadienne des grains, qui fait partie du ministère. Les programmes de sécurité du revenu agricole et de stabilité des prix relèvent de diverses lois: Loi sur l'assurance-récolte, Loi sur la Commission canadienne du lait, Loi sur la stabilisation des prix agricoles et Loi sur l'Office des produits agricoles. L'Office de stabilisation des prix agricoles, l'Office des produits agricoles, la Société du crédit agricole, la Commission canadienne du lait, l'Office canadien des provendes et le Conseil national de commercialisation des produits agricoles sont comptables au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture.

Ministère des Approvisionnements et Services. Créé le 1^{er} avril 1969 (SRC 1970, chap. S-18), le ministère des Approvisionnements et Services est chargé d'assurer certains services fournis auparavant par d'autres ministères, suivant la recommandation de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement (Commission Glassco), qui soulignait la nécessité pour le gouvernement fédéral de promouvoir l'efficacité et de réduire les dépenses le plus possible. Le ministre des Approvisionnements et Services est également Receveur général du Canada et il assume tous les pouvoirs, charges et fonctions assignés à ce dernier par la loi.

Le ministère est constitué de deux grandes administrations, dont chacune est dirigée par un sous-ministre directement comptable au ministre. L'Administration des approvisionnements s'occupe d'acheter et de fournir, au plus bas prix possible compte tenu des objectifs nationaux, les biens et services requis par les ministères et organismes fédéraux. Elle est également chargée de l'entretien du matériel appartenant au gouvernement fédéral et assure des services d'imprimerie. Depuis l'année financière 1973-74, elle exige un remboursement des frais pour les services qu'elle rend à ses clients. Elle compte 18 centres d'approvisionnement régionaux ou de district répartis dans tout le Canada, et des bureaux à Londres (Angleterre) et à Coblenz (République fédérale d'Allemagne). Certains de ces bureaux s'occupent des achats et de l'entreposage ainsi que d'autres services, notamment l'administration des contrats régionaux, l'entretien du matériel, la sécurité, la planification des approvisionnements d'urgence, la gestion des biens et l'imprimerie. L'Administration des approvisionnements est organisée en trois services: approvisionnement commercial, approvisionnement scientifique et technique, et gestion intégrée.